

Paris, le 24 juin 2016

CAPSTAN AVOCATS CONFIRME SON DYNAMISME EN COOPTANT TROIS NOUVEAUX ASSOCIÉS

Capstan Avocats, la plus importante structure d'avocats dédiée au droit social en France, confirme son dynamisme avec la cooptation de trois nouveaux associés : Anne Murgier et Jérôme Margulici à Paris, ainsi que Maxime de Margerie à Marseille.

Ces promotions portent à 46 le nombre d'associés répartis dans les 9 bureaux du cabinet.

Pour Pascal Lagoutte, Managing Partner de Capstan Avocats, « *ces trois associations démontrent la vitalité et le dynamisme du cabinet qui, en encourageant et en reconnaissant la forte technicité et le savoir-faire de ses avocats, assure à ses clients un accompagnement toujours plus performant* ».

A propos des cooptés :

Anne Murgier a débuté sa carrière chez Capstan Avocats en 1999. Elle a une activité de Conseil auprès de sociétés nationales et internationales. Elle a notamment acquis une véritable expérience en matière de durée du travail et de restructuration.

Cette pratique du conseil en Droit Social est complétée par une activité contentieuse devant l'ensemble des juridictions compétentes (CPH, TI, TGI, TASS).

Anne est titulaire du DJCE de Montpellier et intervient depuis plus de 10 ans dans les aspects du droit de la relation de travail tant individuels que collectifs.

Jérôme Margulici a rejoint Capstan Avocats en mars 2009.

Spécialiste de tous les aspects du droit social, il a une activité de conseil et de contentieux auprès de sociétés couvrant l'ensemble des secteurs professionnels.

Jérôme a enseigné le droit du travail à l'Institut de Droit des Affaires de l'Université Paris II – Panthéon Assas de 2005 à 2008 et intervient depuis 2014 au sein du Master 2 Droit social et Relations du travail.

Jérôme Margulici est titulaire du DEA de droit social de l'Université Paris II – Panthéon Assas, il a prêté serment en juin 2003.

Maxime de Margerie, avocat chez Capstan Avocats depuis avril 2008, a prêté serment en 2005. Il intervient sur tous les aspects du droit social et du droit de la sécurité sociale, notamment dans les secteurs d'activité des métiers de l'environnement, de l'économie sociale et des nouvelles technologies.

Dans l'ensemble de ces domaines, il a développé une double activité de conseil, et de représentation devant les juridictions en cas de procédure contentieuse.

Maxime de Margerie anime des sessions de formation en droit social et intervient au sein de l'école de Commerce EMD.

Il est titulaire du DESS « Droit et Pratique des Relations de Travail » de l'Université Paris II Panthéon Assas ainsi que d'un DEA de Droit Privé de l'Université Aix Marseille III.

À propos de Capstan Avocats (www.capstan.fr / @CapstanAvocats) :

Avec 200 avocats et 9 implantations, Capstan est le cabinet d'avocats de référence en droit social en France. En conseil comme en contentieux, les avocats de Capstan accompagnent les entreprises dans toutes leurs problématiques juridiques liées à la gestion des ressources humaines.

Capstan est membre fondateur de l'alliance internationale [lus Laboris](#), qui regroupe plus de 1400 avocats et 52 cabinets spécialisés en droit social à travers le monde.